



DELIBERATION N°2025/05

Nombre d'élus en exercice : 11 Nombre d'élus présents : 8 Nombre d'élus ayant pris part au vote : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 22 janvier, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire au Relais Petite Enfance, 31 rue du Hourc 65300 LANNEMEZAN, sous la Vice-Présidence de Françoise PIQUE.

Présents : Mmes, MM BAQUE, ORTE, PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, DA BENTA, MONEGO

Absents excusés : Mmes Mr MEJAMOLLE, NOGUES, PLANO

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Adoption des grilles des emplois non permanents 2025

Mme la Vice-Présidente propose de valider la grille des emplois non permanents pour l'année 2025

Grille annuelle 2025 de création des emplois non permanents – CCAS

Grade	Emploi	Catégorie	Nbre de Poste	Temps	Observations
Assistant socio-éducatif	Travailleur social ½ temps RPE ½ temps CCAS	A	1	35 h	CDD du 1 ^{er} février au 31 décembre 2025
Assistant socio-éducatif	½ temps RPE	A	1	17.5 h	CDD du 1 ^{er} février 2025
Agent social	½ temps RPE	C	1	35 h	CDD du 1 ^{er} février au 31 décembre 2025
Agent social	½ temps RPE	C	1	17.5	CDD du 1 ^{er} février au 31 décembre 2025
Agent social	Mission niveau CAP petite enfance CMA	C	1	28 h	CDD du 1 ^{er} janvier au 31 août 2025
Adjoint technique	Mission portage de repas et/ou autres missions	C	1	17.5 h	CDD du 1 ^{er} février au 31 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250127-2025-05-DE
Date de télétransmission : 27/01/2025
Date de réception préfecture : 27/01/2025

Considérant les besoins du service, le poste pourra être décomposé en plusieurs contrats ou regroupés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

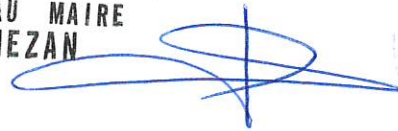
La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter les grilles des emplois non-permanent du CCAS pour 2025,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à pourvoir les emplois correspondants.

Affiché le

Pour copie conforme,
La vice-présidente,
FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN



Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250127-2025-05-DE
Date de télétransmission : 27/01/2025
Date de réception préfecture : 27/01/2025